

## 2 Politique

Gouvernement  
Pas d'état de grâce

J.K.M

Libreville/Gabon

**Au regard du climat social et de la morosité actuelle de la situation économique de notre pays, les membres de l'équipe du Premier ministre font face à plusieurs fronts.**

LE gouvernement Issoze Ngondet dont la composition a été rendue publique le 2 octobre dernier n'a bénéficié d'aucun état de grâce. A peine installés, plusieurs de ses membres ont été contraints, avec des fortunes diverses, de ramener la sérénité sur le front social. Particulièrement du côté de la Poste, l'Agence gabonaise de presse (AGP), Sodexo, Maurel & Prom, etc. En dehors de cette dernière entité, dans toutes les autres, les agents réclament le paiement des arriérés de salaires. Mais, sans doute dans le secteur de l'Éducation, où le titulaire de ce portefeuille ministériel, Florentin Moussavou, a fort à faire face aux mots d'ordre de grève des principaux syndicats des enseignants. Lesquels subordonnent le retour à l'école de leurs adhérents et sympathisants à la satisfaction d'un certain nombre de leurs revendications. Notamment la construction des salles de classe, la dotation d'établissements scolaires en



Photo : Bandoma

Le Premier ministre, Franck Emmanuel Issoze Ngondet, ambitieux sur les objectifs de son gouvernement.



Photo : Wilfried Mbinah

Le ministre de l'Éducation nationale, Florentin Moussavou...



Photo : Adjai Ntoutoume

... a fort à faire face aux exigences de la Conasysed.

tables-bancs, le paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP), etc. Dans un contexte économique difficile marqué par la hausse du déficit courant et la diminution significative des ressources budgétaires, le gouvernement

doit faire montre d'inventivité et d'efficacité pour satisfaire les enseignants et, au-delà, les aspirations profondes des populations. A cet égard, lors d'une communication, le 13 octobre dernier, le Premier ministre

avait clairement indiqué la voie en invitant "le gouvernement à développer en toutes circonstances, à travers la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), une stratégie économique du progrès pour renforcer la confiance des opérateurs

économiques nationaux et des partenaires extérieurs de l'action publique".

Au plan politique, les ministres multiplient les rencontres avec les populations et les déplacements à l'intérieur du pays. Le message à transmettre est clair : les élections présidentielles sont terminées, il faut se remettre résolument au travail pour relever les défis auxquels notre pays est confronté. Les récentes inondations à Akanda, dans la banlieue nord de Libreville, viennent de nous le rappeler tristement.

De même, il paraît primordial d'asseoir et de définir, aussi vite que nécessaire, les contours du dialogue national sans tabou prôné par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. D'autant plus que plusieurs acteurs politiques, et pas des moindres, semblent en avoir une interprétation personnelle. Entre les exigences du président de Démocratie nouvelle (DN), René Ndememo Obiang, celles du vice-président de l'Union nationale (UN), Mike Steeve Jocktane, et les volte-face du président de l'Union pour la nouvelle République (UPNR), Me Louis Gaston Mayila, difficile de s'y retrouver.

Une chose est certaine, en prônant la tenue de ce conclave, le président de la République ambitionne ni plus ni moins, comme il

l'avait indiqué dans son discours d'investiture, que "ce dialogue nous sorte définitivement de la logique du conflit permanent qui dénature fortement nos valeurs, nos relations et notre vivre-ensemble". Ce qui suppose "un travail de modernisation et de refondation de notre Constitution afin de construire des institutions encore plus fortes plus ancrées dans nos valeurs, et davantage au service du développement".

C'est dire l'ampleur de la tâche du ministre d'Etat, ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Francis Nkea, chargé justement de mettre sur pied le dialogue politique. Une nécessité pour les populations désireuses de faire en sorte que les élections ne débouchent plus sur des contestations et des violences.

Dans tous les cas, à l'évocation récente par le Premier ministre, des mesures prioritaires des cent premiers jours de son gouvernement, la tâche des membres de son équipe n'est pas de tout repos. Loin s'en faut. Tant il était apparu ambitieux, déterminé et exigeant à accélérer les réformes en cours et à ouvrir des nouveaux chantiers, afin d'atteindre l'objectif fixé par le chef de l'Etat en 2009 : faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025.

Conseil d'État/Installation et prestation de serment des magistrats  
Appel à plus d'indépendance et d'intégrité morale

R.H.A

Libreville/Gabon

DOUBLE cérémonie, vendredi dernier, au Conseil d'État où le premier président de cette juridiction, Martin Akendengue, a présidé la cérémonie d'installation de quatre magistrats promus et nommés à l'issue du Conseil supérieur de la magistrature des 27 juin et 17 octobre derniers. Et la prestation de serment de quinze de leurs nouveaux collègues intégrant ce corps. En présence du ministre de la Justice, Garde des sceaux, Alexis Boutamba Mbina, du premier président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia, et de plusieurs hauts magistrats.

S'adressant aux promus, Martin Akendengue a rappelé qu'ils étaient désormais soumis à certaines exigences. "Vous êtes attendus sur le terrain de la rigueur, de l'efficacité et de la maîtrise par vos collègues ainsi que vos supérieurs hiérarchiques. Mettez-vous donc résolument au travail en vous disant que rien n'est jamais définitivement ac-



Photo : R.H.A

Le Premier président du Conseil d'État, Martin Akendengue, (micro), lors de l'audience solennelle.



Photo : R.H.A

Les responsables des institutions juridictionnelles étaient présents.

quis, et que tout reste à faire", a-t-il clamé. Avant d'inviter les nouveaux magistrats à prêter serment. La main droite levée, ils ont, à tour de rôle, "juré de remplir consciencieusement leurs fonctions et de respecter scrupuleusement la loi".

Ensuite, le premier président du Conseil d'Etat, a fait savoir qu'ils bénéficient désormais de toutes les prérogatives attachées à leur profession, tout en étant soumis à certaines charges et obligations inhérentes à leurs tâches. "Vous avez donc la redoutable mission de contrôler l'action de l'administration dans ses rapports avec les adminis-



Photo : R.H.A

Les 15 nouveaux magistrats.

trés. Sachez que la conception de la justice administrative repose sur le principe que juger l'administration c'est aussi administrer", a-t-il martelé.

Dans le même sens, le Commissaire général à la loi, Henriette Mengue M'Engouang, a redéfini l'ampleur de la tâche qui attend les nouveaux magistrats. "Les

justiciables attendent qu'on leur explique le pourquoi de la décision et, si possible, qu'on les persuade, qu'on donne raison à celui qui a raison et qu'on donne tort à

celui qui a tort, même s'il est puissant ou riche. Lors de vos prises de décisions, vous serez exposés à la fois à la réprimande des justiciables et à la colère des gouvernants. D'où la délicatesse des lourdes missions qui vous sont désormais assignées : lire le droit et appliquer la loi", a-t-elle dit. Avant de les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions, elle n'a pas manqué de les interpeller sur la notion d'indépendance attachée à leur corps. Selon elle, cela suppose que les magistrats doivent être indépendants non seulement par rapport au gouvernement mais également vis-à-vis des puissances économiques et financières.